

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE PERSONNEL DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC RÉUNI EN ASSEMBLÉE UNITAIRE LE 21 NOVEMBRE 2022

Les salarié·e·s des secteurs public et parapublic se sont réuni·e·s, à l'appel des organisations syndicales, FSF, SSP et SUD, en assemblée unitaire le lundi 21 novembre 2022.

Les travailleuses et travailleurs ont pris connaissance de la situation en matière d'indexation des salaires à ce jour. Elles/ils ont constaté que le Conseil d'Etat n'avait toujours pas indiqué le taux d'indexation des salaires qu'il entendait octroyer au personnel concerné. L'assemblée a également pris note que le Gouvernement cantonal n'avait pas modifié le montant de 71 millions initialement indiqué pour assurer l'indexation dans le secteur public et dans le secteur subventionné. L'augmentation de l'IPC (indice des prix à la consommation) d'octobre 2021 à octobre 2022 est de 3%. En conséquence, les 71 millions budgétés ne permettent en aucune manière d'atteindre la pleine indexation des salaires du personnel des secteurs public et subventionné.

L'assemblée unitaire rappelle également sa revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie. Cette revendication exige donc 2% d'indexation supplémentaire pour compenser la hausse du coût de la vie subie en 2022.

Les salarié·e·s réuni·e·s ce 21 novembre exigent du Conseil d'Etat que les informations sur le montant de l'indexation, pour le public et le parapublic, soient immédiatement communiquées et que des négociations soient ouvertes avec les organisations syndicales FSF, SSP et SUD si la revendication d'une indexation pleine et entière n'est pas satisfaite. Ils et elles soutiennent les revendications d'une indexation des rentes et des bourses d'études.

Les faïtières FSF, SUD et SSP ont déjà saisi l'organe de conciliation, afin d'obtenir un acte de non-conciliation et permettre ainsi de rendre licites les arrêts de travail, débrayages et mouvements de grève. L'Assemblée générale est déterminée à ne pas laisser le Conseil d'Etat ignorer ou sous-estimer les besoins des salarié·e·s, à obtenir une indexation pleine des salaires, et si nécessaire imposer à l'employeur public et subventionneur l'ouverture des négociations sur les revendications posées.

En conséquence, elle décide des mesures de lutte suivantes :

- 1) Le mardi 6 décembre, organisation d'une journée de lutte sur les lieux de travail, avec des mobilisations décidées par les travailleuses et travailleurs concerné·e·s, à l'occasion du premier débat budgétaire au Grand Conseil.
- 2) L'assemblée mandate les syndicats et associations professionnelles pour organiser, le 6 décembre 2022 à 17h, un rassemblement devant le Grand Conseil suivi d'une AG de la fonction publique et parapublique pour décider de la suite du mouvement.
- 3) L'assemblée mandate les syndicats et associations professionnelles pour organiser une nouvelle journée de mobilisation et d'actions le 13 décembre 2022, à l'occasion du deuxième débat sur le budget.

Résolution adoptée à l'unanimité par l'AG